



Conseil de la Ville

Règlement RV-2019-19-76 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Plan de zonage

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par la création de la zone C2765 à même une partie de la zone C2768, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

2. Cours d'eau

La carte des cours d'eau, annexée à ce règlement, est modifiée par :

- 1° la modification de la localisation d'une partie d'un cours d'eau situé à l'est de la rue Wilfrid-Carrier, secteur Lévis, la portion ainsi modifiée étant illustrée sur le plan joint au présent règlement en annexe B ;
- 2° la modification de la localisation d'une partie d'un cours d'eau situé à nord de la rue Gounod, secteur Lévis, la portion ainsi modifiée étant illustrée sur le plan joint au présent règlement en annexe C.

3. Grille des spécifications applicable à la zone C2751

La grille des spécifications applicable à la zone C2751, annexée à ce règlement, est remplacée par la grille des spécifications applicable à la zone C2751 jointe au présent règlement en annexe D.

4. Grille des spécifications applicable à la zone C2765

Ce règlement est modifié par l'ajout de la grille des spécifications applicable à la zone C2765 jointe au présent règlement en annexe E.

Adopté le 9 mars 2020

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 16 AVRIL 2020